

Convention n° 2011C - 09137 relative au déploiement
des actions « RELATIONS ECOLE-ENTREPRISE » dans l'Académie de Besançon

Entre les soussignés :

Le Rectorat de l'Académie de Besançon, représenté par Monsieur Eric Martin, Recteur, Chancelier des Universités,

La Région Franche-Comté, représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Marie-Guite Dufay,

Le MEDEF Franche-Comté, représenté par son Président, Monsieur Christophe Bossonnet,

La CCIR de Franche-Comté, représentée par son Président, Gilles Curtit

La CGPME Franche-Comté, représentée par son Président, Monsieur Michel Bergeret,

L'UPA Franche-Comté, représentée par son Président, Monsieur Lucien Di Pasquale,

La CRMA de Franche-Comté, représentée par son Président, Monsieur Paul Grosjean.

Exposé des motifs :

Compte tenu de la présence en Franche-Comté d'un groupe initial porteur du projet «Semaine Ecole-Entreprise» constitué en 1999 et comprenant le Conseil régional de Franche-Comté, le Mouvement des Entreprises de France de Franche-Comté et le Rectorat ;

Compte tenu de l'élargissement des représentants des entreprises à d'autres organisations depuis 2005 telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Franche-Comté (CCIR), la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Franche-Comté (CRMA), et afin d'assurer la complémentarité des interventions à l'échelon régional et en accord avec la volonté du Conseil régional d'agir dans le sens d'une cohérence régionale des actions Ecole-Entreprise ;

Considérant l'ensemble des actions de rapprochement entre l'Education Nationale et le monde économique franc-comtois réalisées depuis 1999, en particulier :

- La semaine Ecole-Entreprise,
- Le stage individuel d'immersion 3 jours à destination des enseignants,
- L'opération 1 jour 1 boss 1 prof,
- Les stages collectifs à destination des enseignants de SES et de DP3,
- Les mini-entreprises.

Compte tenu d'une nécessaire coordination entre tous ces acteurs et vu les besoins grandissants des relations des établissements scolaires franc-comtois avec leur environnement économique (Stage, Période de Formation en Entreprise, Période de Formation en Milieu Professionnel, Découverte Professionnelle 3 et 6 heures, Parcours de Découverte des métiers et des formations...) en termes qualitatifs et quantitatifs ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'ensemble des partenaires réunis dans un comité de pilotage s'engage à assurer la définition, la mise en œuvre et la coordination des actions "relations école-entreprise".

La liste des membres du comité de pilotage est jointe à la présente convention (annexe 1).

Le programme des actions se doit d'être en conformité avec les instructions du Ministère de l'Education Nationale et s'articulera autour de 4 axes prioritaires :

- La relation Ecole – Entreprise avec en particulier l'organisation de la semaine Ecole-Entreprise,
- La découverte professionnelle à destination des élèves,
- La connaissance des métiers et des entreprises en direction des enseignants, des personnels d'information et d'orientation et des cadres de l'Education Nationale,
- Le développement de l'esprit d'équipe et entrepreneurial avec en particulier la mise en œuvre des mini-entreprises.

Article 2 : Date d'effet, validité

La présente convention est conclue pour les 3 prochaines années scolaires de 2011 à 2013.

Article 3 : Contenu des actions

Le comité de pilotage définit un programme annuel d'actions conformes aux axes définis dans l'article 1. Ces actions font l'objet de fiches descriptives diffusées aux partenaires.

Article 4 : Financement du programme

Les financements, répartis entre le MEDEF, notamment par l'ADREE, et le Conseil régional, feront l'objet d'une demande annuelle qui sera présentée, pour sa part, au Conseil régional avant le mois de juin de l'année «n». Ils seront destinés à couvrir les dépenses éligibles engagées entre le 1^{er} septembre de l'année «n» et le 31 août de l'année « n+1 ».

Le Conseil régional se prononcera chaque année sur cette participation.

La répartition des fonds et l'engagement des dépenses sont coordonnés et décidés par le comité de pilotage dont les membres figurent en annexe 1.

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent à indiquer systématiquement et explicitement la participation du Conseil régional et à produire chaque année un bilan qualitatif et quantitatif des actions conduites.

La gestion des fonds est confiée au MEDEF, qui produira à la fin de chaque année scolaire un bilan financier. Ce bilan sera soumis au comité de pilotage pour validation avant transmission au Conseil régional, dans le courant du mois de septembre suivant l'année scolaire concernée.

Article 5 : Rôle de chacun

- La CCIR de Franche-Comté, la CRMA de Franche-Comté, la CGPME Franche-Comté et l'UPA Franche-Comté participent par leur mise en relation entre les membres de leur structure et le groupe de pilotage.
- La Région Franche-Comté participe en tant que co-financeur.
- Le Rectorat de l'Académie de Besançon fait le lien entre les établissements, les enseignants, les élèves et les partenaires du groupe de pilotage.
- Le MEDEF Franche-Comté participe par sa mise en relation entre les membres de sa structure et le groupe de pilotage et par son financement.

Fait à Besançon, le **28 novembre 2011**

Le Recteur de l'Académie de Besançon
Chancelier des Universités

Le Président de la
CGPME Franche-Comté

La Présidente du Conseil régional
de Franche-Comté

Le Président de
l'UPA Franche-Comté

Le Président du
MEDEF Franche-Comté

Le Président de la
CRMA de Franche-Comté

Le Président de la
CCIR de Franche-Comté

Annexe 1 à la convention : liste des membres du comité de pilotage Relations Ecole-Entreprise

| Structures | Fonction | Nom |
|------------------------------------|---|----------------------|
| Rectorat de l'académie de Besançon | Monsieur Le Recteur, Chancelier des Universités | Eric Martin |
| Région Franche-Comté | Madame La Présidente du Conseil régional | Marie-Guite Dufay |
| MEDEF Franche-Comté | Monsieur Le Président | Christophe Bossonnet |
| CCIR de Franche-Comté | Monsieur Le Président | Gilles Curtit |
| CGPME de Franche-Comté | Monsieur Le Président | Michel Bergeret |
| UPA Franche-Comté | Monsieur Le Président | Lucien Di Pasquale |
| CRMA Franche-Comté | Monsieur Le Président | Paul Grosjean |